

Administration financière—Loi

Dès le début de mon intervention, monsieur le Président, j'ai parlé de l'appui général que le vérificateur général apportait à cette mesure, et le gouvernement et ses conseillers l'ont consulté fréquemment au cours de son élaboration. Comme l'ont probablement supposé les députés qui ont suivi attentivement cette question, il ne s'est pas agi en l'occurrence de la simple rédaction d'un projet de loi. Beaucoup d'opinions ont été exprimées, et à cause du grand nombre et de la diversité des sociétés d'État, il a fallu tenir compte de bien des cas particuliers en mettant au point une mesure législative unique et globale qui s'imposerait d'elle-même au Parlement.

Je tiens à dire . . .

[Français]

. . . et je le dirai en français, moi qui ai la responsabilité d'une société de la Couronne importante, je dois féliciter les fonctionnaires du Conseil du Trésor qui ont travaillé à la préparation de cette loi pour leur souci de la consultation, leur compréhension et le travail bien fait. Je suis personnellement heureux que ces consultations aient eu lieu, je suis très heureux de la bonne compréhension que j'ai obtenue des fonctionnaires du Conseil du Trésor, et je dois les féliciter publiquement pour leur travail très bien fait, ce qui nous a permis de présenter ce projet de loi, maintenant devant le Parlement canadien.

[Traduction]

Je voudrais dire pour terminer qu'après avoir examiné la dernière version du projet de loi, le vérificateur général a écrit ceci au premier ministre:

Je suis tout à fait en faveur de cette version du projet de loi . . . Je me souviens vous avoir écrit en juin dernier, pour exprimer mes inquiétudes à l'égard du cadre de responsabilités actuel des sociétés de la Couronne. Je pense qu'il est donc logique que je vous écrive à nouveau, maintenant qu'il y a un effort tangible pour répondre à mes inquiétudes.

Le vérificateur général a également écrit au président du Conseil du Trésor et je cite à nouveau:

Je suis vraiment heureux d'être consulté dans les cas où notre bureau a certaines connaissances en la matière, notamment pour des questions telles que le projet de loi proposé pour modifier la loi sur l'administration financière en ce qui concerne les sociétés de la Couronne. J'espère que ce genre de relation cordiale et constructive avec votre bureau continuera à l'avenir.

Je pense que la version dont j'ai discuté avec M. Clark, le secrétaire associé du Conseil du Trésor, répond en grande partie à nos principales inquiétudes mentionnées, par exemple, au chapitre 2 de notre rapport annuel 1982. En ce qui concerne le régime de vérification, je suis en faveur et j'espère que les députés approuveront ce projet de loi.

Je pense que les députés partageront l'opinion du gouvernement et qu'ils considéreront qu'il y a tout lieu d'adopter ce projet de loi étant donné que le vérificateur général lui-même l'approuve. J'espère donc pouvoir fournir très prochainement aux membres du comité, avec mon collègue, le président du Conseil du Trésor, des explications plus détaillées sur le projet de loi et discuter avec certains députés des détails de cette bonne mesure législative.

M. John Thomson (Calgary-Sud): Monsieur le Président, il est fort regrettable que le gouvernement ait préféré fermer les yeux sur l'un des problèmes les plus graves que les Canadiens doivent affronter à l'heure actuelle. En effet, les sociétés d'État sont la source de ce problème fort grave. Captieuses, elles constituent un État dans l'État. Elles comptent un effectif plus nombreux que celui du gouvernement. Jusqu'à présent, elles ont accusé des pertes de 4 milliards par an. Il n'est pas facile de résoudre ce problème et nous n'y parviendrons pas tant que

le gouvernement donnera l'illusion de s'y attaquer en présentant motions et mesures législatives. Il se rend parfaitement compte que la mesure à l'étude ne règle pas la question de la transparence et de la surveillance financière.

• (1250)

L'on pourrait écrire tout un livre sur ces questions, y prévoir tous les dispositifs de vérification possibles et imaginables et y préciser le rôle des divers administrateurs et agents; mais l'on ne parviendra pas à se débarrasser des problèmes que posent les sociétés d'État si le gouvernement ne manifeste pas la volonté politique et la ferme intention de nous donner un droit de regard sur l'activité de ces sociétés. Il est essentiel qu'il en ait la ferme intention. Tant que le gouvernement persistera à tergiverser avec ces organismes en nommant à leur tête ses partisans politiques, et à maintenir un régime dans lequel personne n'est directement tenu responsable devant le Parlement, tant qu'il persistera à tenir les sociétés d'État de rendre compte au cabinet seulement, il ne résoudra jamais le problème puisque personne n'en sera tenu responsable. Le cabinet se partage collectivement la responsabilité, mais celle-ci étant collective, elle n'incombe donc à personne en particulier.

Qu'on me permette de dire au nom du parti conservateur que nous aurions vivement souhaité appuyer ce projet de loi. La question est très grave. Si la mesure ne réglait qu'une fraction des problèmes, nous y souscririons volontiers. Le ministre nous a tenu un discours fort sensé. S'il était possible de mettre en œuvre les propositions dont il nous a fait part dans ce discours et si la mesure à l'étude y donnait suite, mes collègues conservateurs et moi-même lui donnerions le feu vert. Mais le ministre sait pertinemment que ce sont des vœux pieux et qu'il n'en est pas question dans le projet de loi et qu'il s'agit en l'occurrence d'un autre de ces écrans de fumée que le gouvernement a l'art de dresser. Pourquoi ne pas s'attaquer aux problèmes? En réalité, le gouvernement n'a pas le courage politique de les aborder de front.

Le temps me manque pour reprendre un par un les articles de ce projet de loi et en souligner les lacunes nombreuses et évidentes. Nous le ferons au comité. Nous parviendrons peut-être à l'amender suffisamment pour lui permettre de régler les problèmes. Je me contenterai donc aujourd'hui de donner un aperçu général. J'espère montrer ainsi que le projet de loi ne correspond pas à la description qu'en a donnée le président du Conseil du Trésor (M. Gray) lors de la première lecture et, ensuite, que l'analyse nous révèle tellement de lacunes que cette mesure ne peut pas représenter une amélioration par rapport à la situation actuelle.

Ce projet de loi me scandalise et devrait susciter la même réaction chez tous les députés, et je vais vous dire pourquoi. Je parlerai tout d'abord des règlements ou plutôt de l'absence de règlements, car le gouvernement n'en a même pas établis. Il a l'audace de présenter le projet de loi mais il ne s'est pas donné la peine de proposer des règlements. Nous nous faisons avoir. D'après ce projet de loi, certains points seront précisés dans des règlements, mais nous ignorons en quoi consistent les règlements. Le gouvernement veut que les partis de l'opposition appuient ce projet de loi, mais il n'est pas disposé à nous dire de quoi il s'agit. C'est l'attitude typique d'un gouvernement arrogant.